



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2025-001

1-1

Nombre de Conseillers

en exercice : 23

Présents : 19

Votants : 21

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 janvier à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le quinze janvier 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

Présents : M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, M. Thierry VOINEAU, Mme Martine GRATTON, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Christophe GAS, M. Philippe GREAUD, Mme Catherine ROUX, Mme Marie-Noël GERY, Mme Sophie IDIER, M. Cédric FLEURY, Mme Alexandra SIRET, Mme Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, Mme Laura BABU, M. Cédric GRELET, Mme Jessica HILLION, Mme Sophie FOUCAUD,

Absents excusés :

Bernard METAIREAU donne procuration à Michel MARTIN

Pierre RABILLER donne procuration à Cédric FLEURY

Julien AGENEAU

Anthony GRATON

Mme Sophie FOUCAUD a été désignée comme secrétaire de séance.

**Décisions prises par délégation du Conseil Municipal**

Par délibération n° 2020-56 du 4 Juin 2020, et conformément aux articles L. 5211-9 et L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a donné délégation à Monsieur le Maire pour prendre certaines décisions. Il est rendu compte à chacune des réunions du Conseil Municipal des décisions prises en vertu de cette délégation :

- Signature le 13 11 2024 des devis suivants avec l'entreprise SEDEP :
  - o Extension du réseau d'assainissement eaux usées Soljenitsyne pour un coût de 62 005.92 € T.T.C.
  - o Réfection du réseau d'assainissement eaux pluviales dans l'enceinte de la cour de l'école Notre-Dame pour un coût de 19 542.86 € T.T.C.
- Signature le 14 novembre 2024 d'un contrat de maîtrise d'œuvre avec la société SAET siège social 33 bd Don Quichotte 85 000 La Roche-sur-Yon pour les travaux d'aménagement de la voirie rues de la Malnaye et Cinq Coins pour un taux de rémunération suivant le montant des travaux 6% si inférieur à 100 000 € HT, 5.20% si compris entre 100 000 € H.T et 200 000 € H.T., et au-delà 4.80%

**Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **Prend acte de ces informations**

**Le Maire,**  
**Roger GABORIEAU**  
Signé électroniquement par : Roger  
Gaborieau  
Date de signature : 22/01/2025  
Qualité : Maire des  
Lucs-sur-Boulogne



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2025-002

7-10

Nombre de Conseillers

en exercice : 23

Présents : 19

Votants : 21

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 janvier à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le quinze janvier 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

Présents : M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, M. Thierry VOINEAU, Mme Martine GRATTON, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Christophe GAS, M. Philippe GREAUD, Mme Catherine ROUX, Mme Marie-Noël GERY, Mme Sophie IDIER, M. Cédric FLEURY, Mme Alexandra SIRET, Mme Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, Mme Laura BABU, M. Cédric GRELET, Mme Jessica HILLION, Mme Sophie FOUCAUD,

Absents excusés :

Bernard METAIREAU donne procuration à Michel MARTIN

Pierre RABILLER donne procuration à Cédric FLEURY

Julien AGENEAU

Anthony GRATON

Mme Sophie FOUCAUD a été désignée comme secrétaire de séance.

**Débat sur le rapport d'orientation budgétaire 2025**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRe,

Vu le rapport joint,

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, les dispositions imposent au maire de présenter à son assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Cette obligation concerne les communes de plus de 3 500 habitants et les EPCI comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus.

Ce rapport donne lieu à un débat dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Ce débat est acté par une délibération spécifique.

**Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **Prend acte du débat sur le rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2025**

**Le Maire,**  
**Roger GABORIEAU**  
Signé électroniquement par : Roger  
Gaborieau  
Date de signature : 22/01/2025  
Qualité : Maire des  
Lucs-sur-Boulogne



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2025-003

7-10

Nombre de Conseillers

en exercice : 23

Présents : 19

Votants : 21

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 janvier à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le quinze janvier 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

Présents : M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, M. Thierry VOINEAU, Mme Martine GRATTON, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Christophe GAS, M. Philippe GREAUD, Mme Catherine ROUX, Mme Marie-Noël GERY, Mme Sophie IDIER, M. Cédric FLEURY, Mme Alexandra SIRET, Mme Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, Mme Laura BABU, M. Cédric GRELET, Mme Jessica HILLION, Mme Sophie FOUCAUD,

Absents excusés :

Bernard METAIREAU donne procuration à Michel MARTIN

Pierre RABILLER donne procuration à Cédric FLEURY

Julien AGENEAU

Anthony GRATON

Mme Sophie FOUCAUD a été désignée comme secrétaire de séance.

**Mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025**

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet, jusqu'à l'adoption du budget primitif, d'autoriser l'exécutif de la Collectivité, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (soit 1 598 081 /4 = 399 520.25 €), non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Le Conseil Municipal devra se prononcer sur cette autorisation :

**Budget principal :**

Article	Libellé comptable	Autorisations 2025 (€)
2315 opération 82	voirie	10 000.00
2313 opération 91	salle de spectacle école de musique	2 000.00
2313 opération 106	Rénovation énergétique école maternelle Jacques Prévert	27 000.00
2188 hors opération	divers matériel	40 000.00
2313 opération 180	travaux bâtiments	30 000.00
<b>TOTAL (€)</b>		<b>109 000.00</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **Accepte le mandatement des dépenses d'investissement, avant le vote du budget primitif de l'année 2025, selon le tableau ci-dessus.**
- **Dit que les crédits correspondants seront inscrits sur le budget primitif de l'année 2025.**

**Le Maire,**  
**Roger GABORIEAU**  
Signé électroniquement par : Roger Gaborieau  
Date de signature : 22/01/2025  
Qualité : Maire des  
Lucs-sur-Boulogne



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2025-004

7-5

Nombre de Conseillers

en exercice : 23

Présents : 19

Votants : 21

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 janvier à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le quinze janvier 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

Présents : M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, M. Thierry VOINEAU, Mme Martine GRATON, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Christophe GAS, M. Philippe GREAUD, Mme Catherine ROUX, Mme Marie-Noël GERY, Mme Sophie IDIER, M. Cédric FLEURY, Mme Alexandra SIRET, Mme Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, Mme Laura BABU, M. Cédric GRELET, Mme Jessica HILLION, Mme Sophie FOUCAUD,

Absents excusés :

Bernard METAIREAU donne procuration à Michel MARTIN

Pierre RABILLER donne procuration à Cédric FLEURY

Julien AGENEAU

Anthony GRATON

Mme Sophie FOUCAUD a été désignée comme secrétaire de séance.

**Travaux de réaménagement du cabinet médical : approbation de l'avant-projet définitif et demandes de subventions auprès des différents partenaires**

La Commune des Lucs-sur-Boulogne a construit un pôle de santé en 2011 rue des Près-Barbais regroupant un cabinet de médecins généralistes (locaux communaux), un centre de soins infirmiers et un cabinet de kinésithérapie. L'objectif était notamment d'assurer une meilleure attractivité et assurer l'installation de nouveaux médecins généralistes. A ce jour, 2 jeunes médecins généralistes sont installés et exercent leur activité à temps partiel, 1 autre médecin assure des vacations pour compléter les temps libres. Une infirmière spécialisée Asalée assure également des consultations. Le local est donc composé de 3 salles de consultations et de 3 salles d'attente. Il est précisé que la commune est propriétaire uniquement du cabinet médical et des baux de location ont été mis en place avec les professionnels de santé.

A la suite d'une rencontre avec les médecins généralistes, ces derniers ont manifesté la volonté de développer et d'accueillir au sein des locaux actuels des médecins en cours de formation (des internes). Ces derniers pourraient d'ailleurs effectuer des consultations auprès des patients. L'objectif est d'installer à terme un nouveau médecin généraliste. Le cabinet de médecins généralistes accueille actuellement des patients domiciliés sur des Communes du territoire Vie et Boulogne. Ces travaux permettront d'ailleurs de conforter et de développer l'accueil de ces patients. Il est nécessaire de souligner qu'il n'y a plus de médecins généralistes sur les communes de Bellevigny et Saint-Denis-la-Chevasse.

La Commune va donc engager des travaux de réaménagement des locaux existants en 2025 qui consistent à créer 2 nouveaux espaces de consultation et une salle d'attente commune (suppression de 2 salles d'attente dans la mesure où les consultations ont lieu uniquement sur rendez-vous). Le début des travaux est fixé au mois d'avril 2025 pour une durée d'environ 4 mois. Le coût prévisionnel des travaux est le suivant :

Objet	Dépenses prévisionnelles (€ H.T.)	Recettes prévisionnelles (€)
Gros-œuvre, démolitions	17 000.00	
Couverture tuiles	6 700.00	
Cloisons plafonds	6 700.00	
Menuiseries	16 500.00	
Peintures sols collés	10 000.00	
Plomberie ventilation	6 500.00	
Electricité chauffage	18 500.00	
Mobilier et informatique	15 000.00	
Honoraires	15 236.00	
Divers et imprévus	5 000.00	
Subvention de l'Etat sollicité		58 281.60
Subvention Département sollicité		12 000.00
Fonds de concours communauté de communes sollicité		23 427.20
Commune Les Lucs-sur-Boulogne		23 427.20
<b>Total</b>	<b>117 136.00</b>	<b>117 136.00</b>

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve l'avant-projet définitif présenté pour les travaux de réaménagement du cabinet médical
- approuve le plan de financement ci-dessous et autorise le dépôt d'une demande de subvention auprès de l'Etat, du Département de la Vendée et de la communauté de communes Vie et Boulogne
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier
- dit que les travaux sont inscrits au budget primitif de l'année 2025
- dit que les travaux seront réalisés en 2025

Le Maire,

**Roger GABORIEAU**

Signé électroniquement par: Roger

Gaborieau

Date de signature : 22/01/2025

Qualité : Maire des

Lucs-sur-Boulogne



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025-005

9-1

Nombre de Conseillers

en exercice : 23

Présents : 19

Votants : 21

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 janvier à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le quinze janvier 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

Présents : M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, M. Thierry VOINEAU, Mme Martine GRATON, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Christophe GAS, M. Philippe GREAUD, Mme Catherine ROUX, Mme Marie-Noël GERY, Mme Sophie IDIER, M. Cédric FLEURY, Mme Alexandra SIRET, Mme Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, Mme Laura BABU, M. Cédric GRELET, Mme Jessica HILLION, Mme Sophie FOUCAUD,

Absents excusés :

Bernard METAIREAU donne procuration à Michel MARTIN

Pierre RABILLER donne procuration à Cédric FLEURY

Julien AGENEAU

Anthony GRATON

Mme Sophie FOUCAUD a été désignée comme secrétaire de séance.

### Transformation juridique de Géo Vendée

L'Association des Maires et Présidents de Communautés de Communes de Vendée (AMPCV), le SYDEV et Vendée Eau ont créé, en 2006, l'association Géo Vendée pour promouvoir l'utilisation des Systèmes d'Information Géographique (SIG) dans les collectivités.

La maîtrise des nouvelles technologies informatiques a permis à Géo Vendée de produire deux nouveaux référentiels (support commun à l'usage de tous les partenaires) :

- Le Plan Commun de la Rue (PCRS) qui se termine en 2025 ;
- En continuité du PCRS, le Jumeau Numérique qui se terminera en 2026 dont la 1ère application est le cadastre solaire.

La gestion de ces référentiels a mis en évidence :

- Un énorme accroissement du volume de données à traiter ;
- Une nécessité d'adapter les conditions de stockage, de diffusion et de cybersécurité ;
- Le besoin de recrutement de compétences spécialisées.

Ces éléments nous poussent à faire évoluer le statut juridique associatif de Géo Vendée. Cela permettra également de se doter d'une gouvernance mieux adaptée aux nouveaux défis à relever.

L'association Géo Vendée se transformera en Groupement d'Intérêt Public (GIP Géo Vendée) au 1er juillet 2025 en structurant notamment sa gouvernance autour du Département de la Vendée, des trois syndicats départementaux (SYDEV, Trivalis et Vendée Eau) et de Vendée Numérique.

Quelles seront les missions du GIP Géo Vendée ?

- Assurer la continuité des services actuels de l'association Géo Vendée soit par l'intermédiaire des EPCI ou en direct avec votre structure (formations, ateliers cartographiques, portail géographique...);
- Favoriser et exploiter les nouveaux usages qui s'appuient sur le Jumeau Numérique.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de transformation de l'Association Géo Vendée en GIP et de la convention constitutive dudit GIP, prend acte de la nécessité de devenir adhérent de l'Association Géo Vendée en vue de participer à l'Assemblée Générale de l'Association décidera de sa transformation en GIP et de pouvoir signer la convention constitutive du GIP pour en être membre.

**A cette fin, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- **D'autoriser la commune à devenir dès à présent adhérente de l'Association, et décide par voie de conséquence :**
  - **De donner pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant aux fins de représenter la commune des Lucs-sur-Boulogne lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Association Géo Vendée appelée à se réunir sur la question de la transformation en vue de voter favorablement la transformation de l'Association Géo Vendée en GIP,**
  - **De donner pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant aux fins de signer la convention constitutive du GIP,**
  - **De désigner en tant que représentant de la commune des Lucs-sur-Boulogne M. Roger GABORIEAU titulaire, et Christophe GAS suppléant, aux fins de siéger et voter à l'Assemblée Générale du GIP et, s'il est désigné au sein d'un collège administrateur, aux fins de siéger et voter au Conseil d'administration du GIP.**

**Le Maire,**  
**Roger GABORIEAU**  
Signé électroniquement par : Roger  
Gaborieau  
Date de signature : 22/01/2025  
Qualité : Maire des  
Lucs-sur-Boulogne



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2025-006  
7-10

Nombre de Conseillers  
en exercice : 23  
Présents : 19  
Votants : 21

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 janvier à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le quinze janvier 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

Présents : M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, M. Thierry VOINEAU, Mme Martine GRATON, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Christophe GAS, M. Philippe GREAUD, Mme Catherine ROUX, Mme Marie-Noël GERY, Mme Sophie IDIER, M. Cédric FLEURY, Mme Alexandra SIRET, Mme Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, Mme Laura BABU, M. Cédric GRELET, Mme Jessica HILLION, Mme Sophie FOUCAUD,

Absents excusés :

Bernard METAIREAU donne procuration à Michel MARTIN  
Pierre RABILLER donne procuration à Cédric FLEURY  
Julien AGENEAU  
Anthony GRATON

Mme Sophie FOUCAUD a été désignée comme secrétaire de séance.

**Frais de scolarité – participation des Communes extérieures**

Le Conseil Municipal devra se prononcer sur le montant demandé pour l'année scolaire 2024-2025 aux Communes partenaires pour les élèves scolarisés dans les écoles publiques de notre Commune et domiciliés hors Commune, soit 955.80 € par élève.

- 6 élèves domiciliés à Beaufou (1 à la maternelle et 5 à l'élémentaire) soit 5 734.80 €
- 2 élèves de Montreverd-Mormaison (1 à l'élémentaire et 1 à la maternelle) soit 1 911.60 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **Décide de fixer à 955.80 € / élève scolarisé dans les écoles publiques de la Commune et domiciliés hors Commune (conformément au calcul du coût des écoles publiques Jacques Prévert pour l'année scolaire 2024-2025) et sollicite les versements correspondants auprès des Communes concernées.**
- **6 élèves domiciliés à Beaufou soit 5 734.80 €**
- **2 élèves de Montreverd-Mormaison soit 1 911.60 €**

**Le Maire,**  
**Roger GABORIEAU**  
Signé électroniquement par : Roger  
Gaborieau  
Date de signature : 22/01/2025  
Qualité : Maire des  
Lucs-sur-Boulogne



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2025-007

9-1

Nombre de Conseillers

en exercice : 23

Présents : 19

Votants : 21

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 janvier à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le quinze janvier 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

Présents : M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, M. Thierry VOINEAU, Mme Martine GRATON, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Christophe GAS, M. Philippe GREAUD, Mme Catherine ROUX, Mme Marie-Noël GERY, Mme Sophie IDIER, M. Cédric FLEURY, Mme Alexandra SIRET, Mme Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, Mme Laura BABU, M. Cédric GRELET, Mme Jessica HILLION, Mme Sophie FOUCAUD,

Absents excusés :

Bernard METAIREAU donne procuration à Michel MARTIN

Pierre RABILLER donne procuration à Cédric FLEURY

Julien AGENEAU

Anthony GRATON

Mme Sophie FOUCAUD a été désignée comme secrétaire de séance.

**Adhésion à un groupement de commande pour la fourniture et l'acheminement d'énergies avec le SYDEV**

- Vu le code de l'énergie, notamment ses articles L.331-1 et suivants ainsi que ses articles L.441-1 et suivants,
- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code de la commande publique, notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8,
- Considérant que la commune des Lucs-sur-Boulogne a des besoins propres en matière de fourniture et d'acheminement d'électricité et ou de gaz naturel pour le fonctionnement de ses bâtiments,
- Considérant que les collectivités doivent souscrire une offre de marché, entrant dans le champ d'application des règles de la commande publique,
- Considérant que les entités privées doivent souscrire des offres de marché,
- Considérant que l'achat d'énergie présente des spécificités techniques et que la mutualisation pour l'acquisition d'énergies peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix,
- Considérant que le SYDEV propose de constituer un groupement de commande, avec des personnes morales de droit privé et de droit public poursuivant une mission d'intérêt général, pour la fourniture et l'acheminement d'énergies,
- Considérant que le groupement de commande est constitué pour une durée illimitée,
- Considérant que pour satisfaire les besoins des membres, il sera conclu des marchés ou des accords-cadres pour la fourniture et l'acheminement d'électricité et de gaz naturel,
- Considérant que le SYDEV serait le coordonnateur du groupement,

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commande pour la fourniture et l'acheminement d'énergies jointe en annexe (GC2024-ACHATENERGIES),
- Décide de l'adhésion de la commune des Lucs-sur-Boulogne au groupement de commande pour la fourniture et l'acheminement d'énergies pour ses besoins en électricité et/ou en gaz naturel
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commande ainsi que les documents y afférant, et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- S'engage à respecter les obligations liées aux membres décrites dans la convention constitutive du groupement,
- Verse les frais d'indemnisation exposés par le coordonnateur conformément aux dispositions de la convention et imputer ces dépenses sur le budget de l'exercice correspondant,
- S'engage à exécuter avec la ou les entreprises retenue(s) les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents,
- S'engage à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents et à les inscrire préalablement au budget.

**Le Maire,**

**Roger GABORIEAU**

Signé électroniquement par: Roger

Gaborieau

Date de signature : 22/01/2025

Qualité : Maire des

Lucs-sur-Boulogne